

Cas pratique — corrigé commenté

Sujet d'entraînement original de Cinq Marches, au format de l'épreuve d'admissibilité du concours commun de catégorie C (DGFIP et douane) à partir de 2026. **Ce n'est pas un sujet officiel. Les documents et les chiffres du dossier sont fictifs** : ils ont été rédigés pour l'entraînement et ne doivent pas être cités comme des sources. © 2026 Cinq Marches · cinqmarches.fr · libre pour la préparation, sans modification.

Ce corrigé propose les éléments attendus et un exemple de réponse. Le barème est **indicatif** : le jury fixe le sien, qui n'est pas publié pour ce sujet d'entraînement. Rappel du guide officiel : répondre aux questions sans paraphraser les documents, et respecter impérativement la longueur demandée.

Gestion du temps conseillée (guide officiel 2026)

Découverte du sujet et analyse des questions : 25 min · exploitation du dossier : 1 h · rédaction : 1 h 30 · relecture : 5 min.

Question 1 — pourquoi les jeunes achètent-ils davantage de contrefaçons ? (barème indicatif : 3 points)

Éléments attendus : le prix (62 % des acheteurs, doc. 2 ; écarts de prix du doc. 1) ; la méconnaissance — un acheteur sur cinq ne savait pas (21 %, doc. 2) ; les techniques des vendeurs qui imitent les marques (photos, faux avis, urgence, doc. 1 et 3) ; les canaux : réseaux sociaux et places de marché (83 % des achats, doc. 2) ; l'envoi en petits colis qui complique les contrôles (doc. 1) ; l'idée fausse que l'achat pour soi est toléré (doc. 1 et 4).

Exemple d'introduction : « Plus d'un jeune sur trois a déjà acheté un produit contrefait. Cette progression s'explique d'abord par le prix, mais aussi par l'ignorance de ce qui est acheté et par la façon dont ces produits sont vendus. »

Question 2 — les risques (3 points)

Pour le consommateur : santé et sécurité (produits hors normes : chargeurs qui surchauffent, jouets, cosmétiques ; témoignage d'Inès) ; aucun recours face à un vendeur injoignable ; risque de saisie et d'amende. **Pour l'économie** : ventes perdues pour les entreprises légales, emplois fragilisés, concurrence déloyale (témoignage du commerçant), recettes fiscales perdues, financement d'autres trafics (doc. 3). Une réponse en deux paragraphes, consommateur puis économie, est la plus claire.

Question 3 — l'analyse des chiffres (3 points)

Achats : la part des 15-24 ans ayant déjà acheté une contrefaçon passe de 24 % en 2022 à 37 % en 2026, soit **+13 points** (une hausse relative d'environ 54 %). **Saisies** : de 120 000 articles en 2023 à 186 000 en 2025, soit **+55 %** (+25 % en 2024, puis +24 % en 2025).

Catégories : les vêtements et chaussures restent la première catégorie (79 000 articles, environ 42 % des saisies de 2025), mais les hausses les plus fortes concernent les produits **dangereux** : électronique +125 % (8 000 → 18 000), cosmétiques +108 % (13 000 → 27 000), jouets +91 % (11 000 → 21 000). Ce sont eux qui doivent retenir l'attention, car ils touchent à la santé et à la sécurité (lien avec le doc. 3).

Nuance attendue : la hausse des saisies peut traduire plus de contrefaçons, mais aussi plus de contrôles ; les documents ne permettent pas de trancher.

Question 4 — le développement structuré (6 points)

Introduction : définir la contrefaçon (imitation d'un produit d'une marque, vendue sans son accord) ; chiffre d'accroche (37 % des 15-24 ans) ; annonce du plan.

I. Un phénomène qui progresse chez les jeunes. A. Des achats en hausse et des produits plus dangereux (doc. 2 et 5). B. Des causes multiples : prix, méconnaissance, techniques de vente, réseaux sociaux et places de marché, petits colis (doc. 1, 2, 3).

II. Des réponses à plusieurs niveaux. A. Contrôler et sanctionner : saisies, amendes, contrôle des colis (doc. 3, 5). B. Responsabiliser les plateformes : signalement des annonces, identification des vendeurs (doc. 2, 3). C. Informer et prévenir : expliquer avant de contrôler (doc. 4), apprendre à reconnaître une offre suspecte (doc. 3).

Conclusion : la prévention auprès des jeunes complète le contrôle ; ouverture possible sur le rôle des consommateurs.

Partie 2 — le support de communication (5 points)

Un exemple d'affiche en quatre blocs, titre court en haut : « Le vrai prix d'un faux ».

Le phénomène en chiffres	Reconnaître une offre suspecte
37 % des 15-24 ans ont déjà acheté un faux · 1 sur 5 ne le savait pas · 186 000 articles saisis en 2025 (+55 % en deux ans)	Prix trop bas · vendeur sans adresse · photos copiées · fautes · « offre limitée » · paiement hors plateforme
Les risques	Interdit, et que faire ?
Santé : cosmétiques, jouets · sécurité : chargeurs qui surchauffent · aucun recours · emplois menacés	Acheter ou détenir un faux est interdit : saisie et amende possibles. Acheter à des vendeurs identifiés, signaler l'annonce.

Critères : les quatre thématiques demandées sont toutes présentes ; les informations viennent du dossier, sans ajout ; des phrases très courtes et des chiffres clés lisibles ; un titre qui accroche ; une page au maximum ; une présentation claire (blocs, icônes simples dessinées à la main suffisent).

Pièges fréquents

- Confondre **points de pourcentage** et **pourcentage d'évolution** : de 24 % à 37 %, c'est +13 points, et non +13 %.
- Comparer 2022 (enquête) et 2023 (saisies) comme si c'était la même période.
- Recopier les documents au lieu de répondre à la question : le guide officiel le déconseille expressément.
- Dépasser 15 lignes aux questions 1 à 3, ou deux pages à la question 4.
- Donner son opinion personnelle ou ajouter des chiffres extérieurs au dossier, notamment sur l'affiche.
- Oublier la nuance de la question 3 : plus de saisies peut aussi vouloir dire plus de contrôles.

Barème indicatif de ce corrigé : partie 1 sur 15 (3 + 3 + 3 + 6), partie 2 sur 5. La présentation, l'orthographe et la structure sont appréciées dans chaque réponse.